

# — Séance du 3 décembre 2024 —

**Présents :** José HERBET, Antony DELVILLE, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Gérald BRÉZIN.

**Absents avec pouvoir :** Lysiane CAPON à Claudine LEQUIEN, Jean-Paul PIERRE à Antony DELVILLE.

**Absent non convoqué (n'a pas laissé d'adresse) :** Miguel NIEWIADOMSKI

**Quelques infos** pendant la signature du compte-rendu de la dernière séance sont données par M. le Maire :

- Un éboulement de pierres s'est produit, il y a 15 jours, dans la rue de Saint-Pierre, juste face aux maisons situées en contre-bas, rue de la Catiche ; après un premier rendez-vous sur place avec M. Brasseur de l'Agence Routière du Département et M. STOTER, conseiller départemental, il a été convenu de se rapprocher du BRGM pour examiner les lieux, sonder la route pour constater ou non sa fragilité : affaire à suivre !
- Les associations du village sont invitées à transmettre en mairie ou directement chez Jean-Paul PIERRE leurs informations destinées au bulletin municipal.
- Je vous demanderai d'avoir une pensée pour notre ami Éric DÉCAVÉ, disparu bien trop tôt et je vous invite à assister samedi matin à une messe à 10h00 en sa mémoire.

## **Demande de garantie SIP**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la SIP reçue ce jour concernant la réhabilitation d'un logement à Picquigny et que, pour la réalisation de cette opération, la SIP doit contracter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt doit être garanti par notre collectivité, le conseil départemental assurant 50 %.

Le montant garanti serait de 28528,14 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette demande de porte-caution et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités.

## **Encaissement de chèques**

Monsieur le Maire donne lecture des différents chèques reçus en remboursement. Le conseil municipal accepte l'encaissement de ces chèques.

## **Avis sur installation d'un kiosque à pizzas**

Monsieur le Maire a reçu une demande d'installation d'un kiosque à pizzas fraîches de Monsieur et Madame DECONINCK, habitants de Fourdrinoy. Cette installation sur le domaine public (rue de la chaussée) donnera lieu à la signature d'une AOT (autorisation d'occupation du domaine public) et rapportera à la commune une redevance mensuelle de 75,00 € HT la première année et 180,00 € HT mensuels à partir de 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se dit favorable à ce projet et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités relatives à cette demande.

## **Demande de subvention pour le char de Noël des Jeunes Agriculteurs**

Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention du char de Noël des Jeunes Agriculteurs. En effet, pour que perdure cette tradition et aux vues des dépenses, les Jeunes Agriculteurs nous sollicitent à hauteur de 250 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de subvention soit 250 €.

## **Décisions modificatives au budget**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut délibérer sur deux décisions modificatives au budget.

- la première concerne le compte 65888 qu'il faut doter de 5 000 € afin de pouvoir régler les REOM communales soit établi ainsi :

compte 6288 ..... - 5000 €

compte 65888 ..... + 5000 €

- la deuxième concerne les charges de novembre qu'il convient d'articuler comme suit :

compte 60632 ..... - 8000 €

compte 6064 ..... - 3000 €

compte 615228 ..... - 6500 €

compte 6411 ..... + 17500 €

- Concernant le mois de décembre, il faut :

compte 60612 ..... - 5000 €

compte 60613 ..... - 5000 €

compte 6064 ..... - 2000 €

compte 618231 ..... - 4000 €

compte 681 ..... - 38000 €

compte 6411 ..... + 20000 €

compte 6413 ..... + 20000 €

compte 6450 ..... + 14000 €

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte ces décisions modificatives et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités.

## **Renouvellement bail d'un logement à l'école**

Monsieur le Maire explique que le bail du logement de Mme LEFEVRE Johanne, cavée de la Vigne, arrive à son terme le 31/01/2025. Il propose un renouvellement de bail à compter du 01/02/2025 pour une durée de trois ans soit le 31/01/2028 avec un loyer mensuel de 385,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce renouvellement de bail pour trois ans ainsi que le montant du loyer.

## **Renouvellement de bail d'un garage rue du Marais**

Monsieur le Maire explique que le bail du garage de Mme KOENIG Sylvie, rue du marais, arrive à son terme le 31/01/2025. Il propose un renouvellement de bail à compter du 01/02/2025 pour une durée de trois ans soit le 31/01/2028 avec un loyer mensuel de 40,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce renouvellement de bail pour trois ans ainsi que le montant du loyer.

## **Communications diverses :**

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Jeudi 5 décembre : commémoration de la guerre d'Algérie à 17h00 au Monument aux Morts suivi du verre de l'amitié à la mairie.
- Dimanche 8 décembre : concert à la Collégiale
- Point sur le nouveau stop : de bons retours quant à la fluidité aux heures de pointes, cependant quelques incivilités subsistent.
- Mme LEQUIEN fait part d'un retour d'une personne non invitée au repas des aînés, normal puisque cette dernière n'est pas connue de la mairie